

Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a évolué.

Demande de changement de nom ou de prénom de la famille

Pour certaines situations, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge des affaires familiales pour modifier son Etat-civil.

Aujourd'hui, il suffit de constituer un dossier avec en premier lieu une demande de changement de prénom selon votre situation :

- > mineur
- > enfant de plus de treize ans
- > majeur
- > majeur sous tutelle

Le dossier devra être étayé par des arguments justifiant la demande.

Une fois le dossier complété, veuillez prendre rendez-vous pour le déposer en mairie d'Uzès auprès du service Etat-Civil en appelant le 04 66 03 48 48.

Comment suivre l'état d'avancement de la fabrication d'une carte grise ?

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en utilisant le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

- [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

Si vous n'obtenez pas d'information via le téléservice, contactez l'ANTS avec son formulaire de contact en ligne.

Où s'adresser ?

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Carte grise particuliers

Par messagerie

Accès au [formulaire en ligne](#)

Attention :

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/changement-de-prenom?xml=F34742&cHash=9d104f438ab425756ff2420e0812eed9?>

- > Il n'est pas possible d'accélérer la production d'une carte grise. Les demandes sont traitées **chronologiquement** par un système informatique. Une intervention extérieure est impossible.
- > Une fois que la production du titre est lancée, on ne peut pas l'arrêter. On ne peut pas non plus annuler la demande.

@ Services en ligne et formulaires

- > [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

Questions - Réponses

- > [Quel est le délai pour recevoir une carte grise ou une étiquette d'adresse ?](#) (particuliers)

CONTACT



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)